



Assurance prêt et expertise ?

Par **123coco1**, le **10/06/2015** à **07:12**

Bonjour

Je suis en arrêt maladie depuis 3 ans , mon assurance prêt à bien pris en charge le sinistre.Regulierement,environ tous les 6 mois,j'ai eu droit à une expertise.Jamais très agréable!A croire qu'ils sélectionnent les médecins les + détestables! Bref c'est pas le sujet... La dernière fois j'ai demandé un report d'expertise car je venais de subir une intervention .ca a été accepté sur preuve,bien sûr.

J'ai reçu l'autre jour une nouvelle convocation et quand j'appelle pour le rendez vous, médecin en retraite! Zut j'appelle la compagnie qui m'explique qu'ils sont ennuyés et qu'ils vont trouver au+ tôt un expert près de chez moi.

Ok...je reçois aujourd'hui la fameuse convocation ...et le fameux expert est un psychiatre!

J'ai des problèmes gynecos et neurologiques ,je suis dans un fauteuil roulant...je n'ai aucun problème d'ordre mental...

Ont ils le droit de m'obliger a pas er ce genre d'expertise ?

J'ai l'impression que c'est vraiment pour couper les indemnités !

Merci